



**REGLEMENT PARTICULIER
CHALLENGE REGIONAL BOURGOGNE -16 ans MASCULINS
SAISON 2011-2012**

Article 1 : CATEGORIES D'AGE

Cette épreuve est ouverte à tous les licenciés FFHB nés en 1996, 1997, 1998 et 1999.

Article 2 : CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Se référer à l'article 2 du règlement général des épreuves régionales

Article 3 : ENGAGEMENT DES EQUIPES

Cette épreuve fait partie intégrante du calendrier des épreuves régionales. Toutes les équipes inscrites en qualification régionale ainsi que les 3 équipes retenues en Interdépartemental sont tenues de participer à cette épreuve.

L'engagement de toutes les équipes est gratuit.

Article 4 : FORFAIT ET PENALITES

En référence à l'article 42 du règlement général des épreuves régionales, toute équipe engagée dans cette épreuve et déclarant forfait se verra pénalisée d'une amende dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale de la Ligue.

Article 5 : RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS

Maximum de 14 joueurs par équipe et par match.

Cas des clubs ayant inscrits plusieurs équipes : Les joueurs doivent évoluer avec l'équipe dans laquelle ils ont été inscrits initialement.

**Article 6 : RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS MUTES OU
ETRANGERS**

Aucune restriction d'utilisation de joueur étranger n'est appliquée pour cette épreuve.

Une feuille de match ne peut comporter plus de 3 joueurs en mutation.

Article 7 : FORMULE DE L'EPREUVE

Sous forme de 1 plateau de 4 équipes et 2 plateaux de 8 équipes.

Le plateau 1 est composé des 2 premiers de chaque poule régionale

Les 4 équipes accèdent au championnat Excellence, le vainqueur remporte le challenge.

Le plateau 2 est composé des équipes classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule régionale. Ces équipes seront réparties en 2 groupes de 4 de la manière suivante :

Groupe A : 3^{ème} poule A, 5^{ème} poule A, 4^{ème} poule B, 6^{ème} poule B

Groupe B : 3^{ème} poule B, 5^{ème} poule B, 4^{ème} poule A, 6^{ème} poule A

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque groupe accèdent au championnat excellence ;

Les 4 autres au championnat honneur.

Le plateau 3 est composé des équipes classées 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} de chaque poule régionale et des 3 premiers des phase de brassage interdépartementale. Ces équipes seront réparties en 2 groupes de 4 de la manière suivante :

Groupe A : 7^{ème} poule A, 8^{ème} poule B, 1^{er} poule interdépartementale A, 1^{er} poule interdépartementale C

Groupe B : 7^{ème} poule B, 9^{ème} poule B, 8^{ème} poule A, 1^{er} poule interdépartementale B

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque groupe évolueront en championnat honneur.

Les 4 derniers évolueront en interdépartemental

Formule Inter-comités en match sec

1-2, 2-3, 3-4, 4-1, 1-3, 2-4

Article 8 : LIEU DES EPREUVES

3 sites d'accueil.

Le cahier des charges est le suivant :

Le nombre de salle pour accueillir les équipes doit permettre d'organiser l'épreuve en 2 poules de 4 équipes. Plusieurs salles peuvent être nécessaires.

Le club d'accueil est responsable de la location de(s) salle(s) et de la partie logistique nécessaire au déroulement de l'épreuve.

Il perçoit tous les bénéfices dégagés par l'organisation.

Le jour et les horaires des rencontres seront établies en collaboration avec l'Equipe Technique Régionale qui prendra contacte avec le(s) club(s) organisateur(s) dès que celui-ci ou ceux-ci seront connu.

Article 9 : TEMPS DE JEU

2X15 minutes avec 1 temps mort par équipe et par mi-temps ; exclusions de 2 min

Pause de 5 minutes

10 minutes entre les matchs

Article 10 : TAILLE DU BALLON

Taille 2

Article 11 : MODALITES DE CLASSEMENT

Selon la procédure rappelée dans le règlement général des compétitions nationales FFHB (article 3.3.3)

3.3.3. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
 - 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
 - 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
 - 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
 - 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
 - 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.
- Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

Article 12 : ATTRIBUTION DU TITRE

En fonction des résultats sportifs acquis sur le terrain.

Article 13 : ARBITRAGE

Les désignations sont faites par la Ligue de Bourgogne de handball dans le cadre de la formation « Devenir jeunes arbitres en Bourgogne ».

En cas d'absences de jeunes arbitres officiels, l'arbitrage sera assuré par un club qui ne joue pas.

Article 14 : FEUILLES DE MATCH

Une feuille de match « Challenge Régional jeune » doit être remplie au début de chaque tournoi. Voir feuille de tournoi jointe.

Article 15 : DISQUALIFICATION DE JOUEUR

Tout joueur étant sous le coup d'une disqualification directe ne pourra plus prendre part aux autres rencontres de la journée.

En revanche, un joueur disqualifié à la suite d'une répétition d'exclusion temporaire (3x2') pourra reprendre part à la compétition dès la rencontre suivante.

Article 16 : CAS NON PREVUS ET LITIGES

Sont du domaine des statuts et règlements de la FFHB et du conseil d'administration de la Ligue, émanation des représentants des clubs affiliés dont les décisions sont sans appel.

